

SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

**Membres présents : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) - Daniel SCHNELL (3ème Adjoint au Maire).
MMES et MM les conseillers municipaux : ANDRES Benoît –
EUDELIN Marie-Jo – Fabienne GOERGER - MEYER Laurent –
SCHNEIDER Pierre – SCHROETTER Martin – SCHOTT Catherine –
WEIBEL Maurice.**

**Membres excusés : SIEGLER Nathalie (proc à Benoît ANDRES)
RIEGEL Anny (proc à Denis SCHULTZ)**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2010.
2. Urbanisme :
 - Permis de construire – Déclarations d'intention d'aliéner.
 - Travaux dans les bâtiments communaux (presbytère, maternelle)
 - Entrée Sud : travaux et finitions paysagères
 - Travaux d'assainissement : raccord branchement
 - taxe locale d'équipement
3. Compte-rendu de la commission culturelle.
4. Conseil municipal des enfants.
5. Réalisation du bulletin communal.
6. Démission d'un membre du conseil municipal et remplacement au sein du CCAS.
7. Forêt communale : approbation de l'état d'assiette. Avenant à l'EPC 2010.
8. Divers.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2010

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 août est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme

- **Autorisations d'urbanisme** : le Maire et Jean-Paul BRUGGER informent le conseil des derniers permis et déclarations préalables accordés, ainsi que des DIA, qui n'ont pas fait l'objet de préemption.

- Ils présentent notamment le projet de construction de plusieurs maisons « basse consommation » sur l'ancien terrain de M. SPEHNER.

- Ils font part de la Déclaration Préalable de M. GOERUNG, qui vend une partie de son terrain, dont certaines parcelles sont concernées par un emplacement réservé en vue de la réalisation d'un chemin piétonnier et circulation douce, prévu initialement d'une largeur de 6 m. Le Maire explique que pour éviter de devoir viabiliser aux frais de la commune et devoir acheter une partie de la parcelle de M. HOFF, il vaudrait mieux réduire la largeur à 3 m. Le PLU ayant été arrêté avec une largeur de 6m, il faudra donc faire ultérieurement une modification, qui permettra également d'ici 2 ou 3 ans, d'en affiner les règles qui apparaîtraient à améliorer avec l'usage.

- **Travaux dans les bâtiments communaux.**

- **église** : les grilles des fenêtres ont été posées, les protections anti pigeons ne sont pas encore efficaces, et les calvaires restent à finir. Le conseil regrette qu'il y ait déjà des rayures sur le crépi, et que les grilles des fenêtres ne soient pas toutes identiques, même si cela correspond à l'existant. Cela sera repris.

- **Bilan thermique presbytère** : l'étanchéité de la porte d'entrée et des fenêtres est à refaire, des entreprises ont été mandatées afin de proposer des devis.

- **Bilan thermique élémentaire** : l'appartement de Mme EIBEL a été refait à neuf récemment, l'appartement de Mme DOLCI sera à refaire selon une éventuelle destination aux besoins de l'école.

- **Bilan thermique école maternelle** : le bilan approfondi de l'école maternelle sera fait le 17/11. D'une manière générale, le conseil municipal note qu'il s'agit plutôt d'un bilan énergétique (consommation) que thermique, et qu'il ne donne pour le moment que très peu de solutions d'isolation, dont certaines semblent très difficiles à mettre en oeuvre dans des bâtiments anciens (isolation par le sol, par exemple). En ce qui concerne la mairie, il précise qu'un projet global rendu nécessaire par les contraintes d'accessibilité (ascenseur...) sera envisagé.

- **Panneaux solaires** : le Maire fait savoir que dans le cadre d'un appel à projet par la Région Alsace pour le financement de la pose de panneaux photo voltaïques sur le toit de l'école maternelle, idéalement orienté, il a consulté plusieurs bureaux d'étude en vue de l'élaboration du dossier (diagnostic et assistance appel à projets). Il propose de retenir le dossier de l'entreprise TECSOL, 36 rue de la Première Armée à Strasbourg, dont la mission complète est proposée à 2500 € HT, soit 2990 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Martin SCHROETTER approuve le projet mais souhaite que soit parallèlement étudiée une solution d'isolation pour l'appartement de l'école. Le Maire explique que l'étude complémentaire aura lieu le 17 novembre, et qu'au vu du rapport qui en découlera, il sera éventuellement possible d'envisager rapidement des mesures pour améliorer l'isolation.

- **entrée sud : travaux et finitions paysagères.**

Jean Paul BRUGGER et le Maire font savoir que la commune n'a pu bénéficier de la Dotation Globale d'Équipement 2010 pour la rénovation de l'éclairage public des routes de Strasbourg et de Sélestat, ils proposent de procéder à la mise en place d'un éclairage même provisoire autour de l'îlot afin de le sécuriser avant l'hiver.

Ils proposent également au conseil de réaliser les finitions paysagères de l'îlot en régie afin de permettre une économie. Cela nécessite de retirer ce poste du marché initialement conclu avec AFT et BURGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un avenant au marché conclu avec AFT et BURGER consistant au retrait de la phase « finitions paysagères » de ce marché.

Adopté à l'unanimité des membres présents

● **Travaux d'assainissement : raccords de branchement.**

Le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue de Matzenheim, le renforcement est terminé, le SDEA est désormais en train de procéder au changement des regards.

A l'occasion de ces travaux, il est apparu cohérent de faire procéder en même temps à la pose d'amorces vers le futur lotissement prévu au PLU en zone 1AU derrière le city stade, à la limite Nord de la propriété de M. KLEIN. Le SDEA propose de réaliser ces travaux pour un montant de 1283,24 € TTC (travaux eau potable) et 5280,52 € TTC (travaux d'assainissement), soit un total de **6563,76 € TTC.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer une demande de travaux auprès du SDEA en vue de la réalisation de ces travaux supplémentaires et approuve le devis proposé.

Adopté à l'unanimité des membres présents

● **Taxe locale d'équipement.**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 1er juillet 2010, le conseil municipal a décidé de fixer la Taxe Locale d'Équipement « TLE » à un taux de 5% à partir du 2 juillet 2010. Par courrier du 1er septembre 2010, le sous-préfet nous informe que cette délibération ne peut être applicable qu'à compter de sa validation par le contrôle de légalité, c'est à dire le 16 juillet 2010, et ne peut avoir de caractère rétroactif.

Le conseil municipal, suivant la remarque de Madame le Sous-Préfet, décide de fixer la date d'entrée en vigueur du nouveau taux de TLE à 5% pour la commune de Sand au **16 juillet 2010.**

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Fossé rue du Panama :** les riverains se trouvent confrontés à des refoulements des égouts en cas de fortes pluies. La commune a donc envisagé de remettre en service l'ancien fossé sur proposition du SDEA, avec tuyau et écoulement de toutes les eaux de pluie de la rue et des gouttières des grandes toitures directement dedans. Un arpentage a été réalisé et une réunion avec le SDEA sera organisée afin de proposer cette solution aux riverains.

- **Délégation de la compétence voirie à la COCOBEN :** la sous-préfecture a souhaité organiser une réunion pour définir l'étendue de la compétence, qui, au delà des simples travaux de voirie, s'entendrait comme comprenant toute la maîtrise d'ouvrage, c'est à dire non seulement l'investissement, mais aussi le fonctionnement (maintenance, assurances, factures d'électricité...). La question sera à l'étude lors d'un prochain bureau de la COCOBEN qui devra reprendre le dossier.

Point de l'ordre du jour N° 3

Objet : compte-rendu de la commission culturelle

Daniel SCHNELL donne lecture du compte-rendu de la commission culturelle. Il rappelle notamment le déroulement de la journée du 11 novembre, et propose au conseil que le repas de Noël des aînés, faute de traiteur disponible, se fera cette année au restaurant les 2 clés de Neunkirch, avec un transport groupé en car. Le coût de cette journée devrait être inférieur au coût habituel.

Il invite les membres du conseil à se rendre nombreux à la Kunst und Kulturwochenende à Sand Willstätt.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : conseil municipal des enfants.

Jean-Paul BRUGGER rappelle les principaux points étudiés par le CME, notamment l'installation d'une aire de jeux près du city stade. Il fait savoir qu'il consulte actuellement des entreprises pour obtenir un premier chiffrage.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Réalisation du bulletin communal.

Daniel SCHNELL fait part du devis de FORMACOM pour la réalisation du bulletin communal annuel pour un montant de **3 519 € TTC**, soit une augmentation de 2,8 %, tout en sachant que le tarif n'avait pas augmenté depuis dix ans, malgré le passage à l'impression couleur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Démission d'un membre du conseil municipal et remplacement au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire fait savoir que Madame Arlette BERNES-CABANNE, conseillère municipale, a souhaité démissionner de ses fonctions pour raisons personnelles.

Le Sous-Préfet en a été informé, conformément à la procédure en vigueur.

Elle ne peut être remplacée au conseil.

En revanche, Mme BERNES-CABANNE était également membre du CCAS, organe auprès duquel il faut nommer un remplaçant.

Mme Marie-Jo EUDELIN se porte volontaire.

La candidature de Mme EUDELIN au Centre Communal d'Action Sociale est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2012. Avenant à l'EPC 2010.

Jean-Luc GOERGER soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2012, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2012. L'état étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

M. GOERGER informe par ailleurs le conseil municipal que l'ONF a conclu un contrat avec la scierie FEIDT de Molsheim pour l'achat de peuplier à 40 € le m³. Il propose à la commune de bénéficier de ce contrat pour la peupleraie.

Le contrat proposé envisage la coupe d'une ligne de peupliers sur 2 dans la parcelle n°31, soit 102 m³ environ, pour un bénéfice d'environ 2500 € HT.

La deuxième ligne de peupliers, ainsi que quelques arbres épars pourront être coupés en 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'EPC complémentaire et l'avenant à la convention d'assistance technique permettant de faire bénéficier la commune du contrat d'approvisionnement conclu entre l'ONF et la scierie FEIDT.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-Luc GOERGER propose enfin aux membres du conseil de se retrouver le samedi 30 octobre au matin afin de procéder au nettoyage d'une parcelle, pendant environ 2 heures. Il invite tous les bénévoles à se retrouver à 8 heures à la mairie.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Divers.

- **Aide ponctuelle pour les plantations :** Hubert GOERGER et François WEISS ont fait savoir que devant l'ampleur de leur travail de plantation de ces prochaines semaines, ils auraient souhaité pouvoir bénéficier d'une aide d'appoint. Le Maire propose de recruter Kevin KOHLER pour 4 jours, 7 heures par jour, ce qui engendrerait un coût total d'environ 400 € charges comprises pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au recrutement de Monsieur Kevin KOHLER pour une durée de 4 jours, dans les semaines 42, 43 ou 44 en fonction de la météo. Il souhaite par ailleurs que soient étudiées des solutions plus durables de végétalisation afin d'éviter des dépenses récurrentes en bulbes et une charge de travail toujours plus importante pour les agents techniques communaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **La SAFER** informe de 2 ventes de terrains agricoles qui se sont faites au printemps.
- **Formations élus :** le Maire distribue le planning des formations proposées par l'ENGEES et l'IPAG et invite les élus intéressés à remplir un bulletin d'inscription auprès du secrétariat de la mairie.
- **Commission électorale :** le Maire fait savoir que la Préfecture a désigné Catherine SCHOTT comme membre de cette commission qui décide chaque année des radiations des personnes qui ont quitté la commune.
- **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme :** le Maire fait part de questions récemment apparues et nécessitant une rédaction plus fine des articles concernant la création de places de stationnement. Il signale que ne manque plus pour que le PLU puisse être entériné que l'extrapolation de la hauteur d'une crue centennale dans la ZA du Moulin, ce sur quoi TOPOS est actuellement en train d'avancer.
- Le Maire fait savoir qu'il sera absent du 24 octobre au 10 novembre. Il reste joignable par mail.

La séance est levée à 21h30.